Assurance maladie,

Ce qui nous menace !

Tentative de démantèlement de la LAMal

(pièce en 4 actes)

Acte 1 : coup tordu de l'UDC

En 2004, le parti de l'ex Conseiller fédéral milliardaire dépose une initiative intitulée: "Pour la baisse des primes d'assurance maladie". Or, en réalité, cette initiative perfide devrait se nommer: "Pour une baisse des prestations de la LAMal et leur transfert programmé vers les assurances complémentaires".

En effet, pour diminuer les primes, cette initiative prévoit de supprimer des prestations actuellement couvertes par l'assurance de base ! Les prestations supprimées seraient remplacées par des assurances complémentaires beaucoup plus coûteuses, surtout pour les personnes âgées.

L'UDC dévoile ainsi son véritable visage et son double jeu. Alors que ce parti prétend défendre les intérêts des aînés et des bas revenus, il est en réalité complètement au service du grand capital financier et, dans le cas particulier, du lobby des assureurs.

Acte 2 : échec du coup tordu

En décembre 2007, l'UDC décide de retirer son initiative trompeuse, car ce parti se rend compte qu'elle a du plomb dans l'aile et ne sera pas acceptée par le peuple.

Acte 3 : nouveau coup fourré

A fin décembre 2007, au Parlement, les partis de droite (UDC, radicaux et démocrates-chrétiens), à nouveau réunis, la main dans la main, votent un contre-projet en remplacement de l'initiative retirée.

OR, CE CONTRE-PROJET EST AUSSI TRES DANGEREUX, car, sous prétexte de concurrence, il introduit la "suppression de l'obligation de contracter" ou "liberté de contracter", c'est-à-dire le droit pour les assureurs ***DE NE REMBOURSER QUE LES MEDECINS DE LEUR CHOIX.***

Il s'agit en fait de supprimer pour les assurés le libre choix de leur médecin, avec forcément, à la clé, l'introduction de nouvelles assurances complémentaires.

Les soi-disant "frères ennemis" de droite (UDC, radicaux, PDC) introduisent ainsi subrepticement un démantèlement insidieux de la LAMal conduisant à la privatisation progressive d'une assurance de base jusqu'ici sociale et solidaire.

Acte 4 : réaction de la population

Le premier juin 2008, le peuple devra se prononcer sur ce contre-projet.

Ne laissons pas s'imposer chez nous une médecine à deux vitesses similaire à celle qui cause tant d'injustices et de misère au Etat-Unis. **NE VOUS LAISSEZ PAS SEDUIRE PAR CE CONTRE-PROJET TOTALEMENT PERFIDE ET PREPAREZ-VOUS A VOTER *NON !!!***

POP, Case postale 2131
2302 La Chaux-de-Fonds

Visitez notre site :
www.pst.ch/neuchatel

PoP
Parti ouvrier et Populaire